

Les décisions

- Composition des commissions d'orientation
- Projet d'établissement : chapitre : vie de l'étudiant, formation continue, formation initiale et pédagogie
- Approbation du compte-rendu du 23 octobre 1997.

Commissions d'orientation

Dans le cadre de la réforme (arrêté du 9 avril 1997) le président doit mettre en place des commissions d'orientation, sur proposition des directeurs de composantes.

Les propositions de composition des commissions d'orientation pour la FEDG, la FLLASH, l'ISTV, l'IUT et l'ISIV sont approuvées à l'unanimité.

Projet d'établissement

En préambule à la présentation du projet d'établissement (chapitre formation initiale et pédagogie, formation continue, vie de l'étudiant) JC. Angué et H. Gaudier attirent l'attention des conseillers sur les points importants :

Participation : alors que les projets engagent l'UVHC pour 4 ans dans tous les compartiments de son activité, il eût été souhaitable d'obtenir une meilleure participation et notamment des étudiants à ce conseil.

Effectifs : les flux d'entrée (étudiant s'inscrivant pour la 1ère fois à l'université) continuent de baisser, sauf à la FDEG. Le nombre total d'étudiants, lui aussi, est en baisse.

En outre les 12 000 étudiants sont répartis dans plus de 130 formations ; il en résulte des effectifs par diplôme très inférieurs à la moyenne nationale. C'est un atout sur le plan pédagogique, cela peut devenir une faiblesse si la baisse des étudiants se poursuit.

Financement : un nouveau mode de calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) a été mis en place par le ministère : la DGF est directement proportionnelle aux effectifs par diplôme. La remarque sur les effectifs se transforme alors en handicap financier.

Heures/étudiants (H/E.) : le nouveau mode de calcul du ministère fait apparaître pour l'an dernier un écart important (environ 20.000 heures) entre, d'une part, les heures d'enseignement dispensées par l'UVHC en fonction des charges d'enseignement théorique selon les maquettes de nos formations, et, d'autre part, les charges d'enseignement théorique, calculées selon le nouveau modèle utilisé par le MENRT.

Un exemple est tiré du tableau général fourni pour le DEUG sciences économiques 2ème année : le ministère attribue 342 heures selon son modèle, alors que la maquette de l'UVHC engendre 1088 heures... ! Ce n'est pas la seule lacune constatée : en effet, pour déterminer le nombre d'heures qu'ils financeront, les experts utilisent un dictionnaire des appellations (des diplômes) dans lequel la MST communication audiovisuelle par exemple, se voit attribuer un coefficient de formation tertiaire, et non pas scientifique.

JC. Angué souhaite donc que toute demande de création fasse l'objet d'une analyse fondée sur les critères suivants : existence de débouchés, présence d'un vivier d'étudiants, articulation recherche-enseignement, encadrement (enseignants, AITOSS) et locaux suffisants , viabilité financière.

JC. Angué demande que toutes ces informations, notamment sur le " H/E ", soient communiquées par les conseillers à tous leurs collègues et en particulier aux porteurs de nouveaux projets et aux responsables des réhabilitations des maquettes.

Chapitre "Vie de l'étudiant", présenté par P. Loquet :

- * nouvel accueil : maison des services aux étudiants.
- * médecine préventive, services sociaux, restauration, sport et culture.
- * communication, sécurité, social, festivités, services commerciaux.

Des conseillers demandent : l'ajout d'un paragraphe sur les transports, un arrêt de bus à la faculté des lettres, une visite médicale en second cycle. La présence des mutuelles étudiants, voire des banques, dans la chaîne d'inscription n'est plus souhaitée.

Chapitre "Formation continue" présenté par J. Defrenne

- * accueil, conseil et suivi des adultes.
- * validation des acquis professionnels (le développement de cette procédure est l'un des moyens permettant de compenser la réorientation des effectifs de la formation initiale traditionnelle).
- * politique des personnels.
- * diversification des modes pédagogiques.
- * formations.

Chapitre "Formation initiale et pédagogie" présenté par P. Petit et B. Nongaillard

Elle est orientée autour des objectifs suivants : continuer à améliorer les taux de réussite ; renforcer la qualité de la formation initiale et continue ; favoriser l'ouverture sur le monde du travail :

- * accueil, information, orientation, tutorat.
- * NTIC, suivi de cohortes, évaluation des enseignements.
- * aide à l'insertion, création d'entreprises, stages en entreprises.
- * une trentaine de formations nouvelles.

Les conseillers demandent d'ajouter dans l'introduction, "ainsi que des moyens documentaires adéquats" ; de mentionner la formation par apprentissage ; de supprimer la mention "formation continue" dans le profil du poste d'ingénieur d'études demandé par le SUAOP et d'ajouter le projet DESS gestion totale de la qualité dans les formations scientifiques et management

Un débat s'instaure sur la lisibilité de certains projets de nouveaux DESS : des conseillers suggèrent de les rassembler au sein d'un DESS existant ; d'autres pensent au contraire, que plusieurs diplômes seront plus attractifs qu'un seul.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité pour que le projet d'établissement, avec les remarques évoquées, soit transmis au conseil d'administration.

Questions diverses

La création d'abris pour "2 roues", l'aménagement de pistes cyclables sur le campus, et la suppression du "dos d'âne" situé en face du stade, sont demandés par le représentant étudiant.

Etaient présents

Personnalités extérieures :	Mme Deker
Collège A :	MM. Defrenne, Tahon, Thomas
Collège B :	MM. Goutin, Petit, Santens Waxin
Collège usagers :	M. Arnould
Membres de droit :	MM. Angué, Wiart
Membres invités :	Mme Steiner, Melle Devallez, MM. Dussart, Etienne, Gaudier, Loquet, Nongailard, Tugores
Ont donné pouvoir :	MM. Schneider et Beguin à Mme Deker M. Hörling à M. Defrenne M. Nicaise à M. Tahon Melle Lecutier à M. Arnould
Excusés :	Mmes Coulier, Lesage, MM. Delhaise, Frimat, Pilette, Ravalard